

Grand concours « Dysbox App' »

Participation

Le concours « Dysbox app » est ouvert à l'ensemble de notre clientèle. Les collaborateurs (et leur famille respective) de Dysbox SA ainsi que les différentes sociétés affiliées à l'organisation ne sont pas autorisés à participer.

Inscription

L'inscription aux tirages au sort se fait automatiquement et exclusivement à travers le n° d'ordre généré pour toutes vos commandes passées soit par notre webshop, soit par notre application.

Les inscriptions non conformes au présent règlement ne seront pas prises en compte.

Fonctionnement du concours

Chaque commande passée par le webshop ou l'application génère automatiquement un N° d'ordre spécifique. L'un de ces derniers sera sélectionné au travers d'un tirage au sort unique qui aura lieu à la fin de chaque mois (d'avril à août 2014). Les gagnants seront avertis officiellement par les conseillers commerciaux de Dysbox SA au moyen d'un courrier postal, électronique ou d'un appel téléphonique.

Echange – remboursement – contre-valeur

Les lots offerts ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne donnent droit à aucun remboursement.

Utilisation des coordonnées des participants

Les gagnants du tirage au sort autorisent l'organisateur à communiquer leur nom, prénom et lieu d'habitation dans les médias et/ou sur Internet. Les participants autorisent l'organisateur à exploiter gratuitement leurs coordonnées dans des opérations commerciales. Celles-ci feront l'objet d'un traitement automatisé et seront conservées dans un fichier informatique.

Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de non acheminement.

Modifications des modalités et acceptation du règlement

La participation au concours requiert l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. En s'inscrivant au concours, le participant exprime son accord avec le règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation du participant au concours. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées définitivement par l'organisateur, sans autres formes de recours.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du concours si des circonstances le justifient.

Tout recours juridique est exclu.

Le présent règlement est accessible sur le site Internet de Dysbox SA : www.dysbox.ch

Sion, mars 2014